COMMUNIQUE DE PRESSE
Conseil de l'Europe
Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux

T +33(0)390215240 www.coe.int/congress congress.com@coe.int

Réf. 255(2011)

Le Congrès propose des mesures pour faire face aux tensions interculturelles et interreligieuses au niveau local

Strasbourg, 23.03.2011 - Associer les organisations de migrants, réduire les stéréotypes éthniques, développer les formations sur l'interculturalité, employer des personnes issues des minorités, créer des bureaux locaux de lutte contre la discrimination... autant de mesures pratiques que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a appelé les Etats membres du Conseil de l'Europe et les élus territoriaux à mettre en œuvre dans une recommandation et une résolution adoptées le 23 mars 2011.

Sandra Barnes, membre du Congrès (Royaume-Uni), a présenté le rapport en soulignant la menace que font peser les tensions interculturelles et interreligieuses sur la cohésion sociale. La résolution, adoptée à l'unanimité, demande en particulier aux collectivités de prendre en compte les besoins religieux des groupes de migrants tout en préservant les valeurs fondamentales du pays d'accueil. « Si nous mentionnons particulièrement les musulmans, c'est parce que l'islam est, parmi les « nouvelles » religions des pays européens d'immigration, celle qui y est le plus fortement représentée. Les musulmans sont parfois perçus comme étant éloignés de la « vie européenne » et, par rapport aux autres groupes de migrants, ils sont plus souvent l'objet de discriminations et la cible de préjugés », a-t-elle expliqué.

Ainsi, la résolution invite les collectivités à s'assurer du respect des rites funéraires spécifiques à certaines religions, garantir que les repas servis dans les établissements publics comprennent des options respectant les obligations religieuses des migrants, veiller à la prise en compte des jours fériés des religions des migrants dans la vie publique locale, ou encore à accéder au souhait des communautés musulmanes de disposer d'édifices religieux représentatifs. « L'autorisation de construire, par exemple, une mosquée ou un temple est un signe de reconnaissance de leur religion et d'acceptation », a déclaré Sandra Barnes.

La recommandation adoptée le même jour invite aussi les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier la Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local. Ce texte les appelle également à créer les bases juridiques et financières pour l'institutionnalisation de bureaux locaux de lutte contre la discrimination dans les collectivités locales ayant une forte population immigrée, et à encourager la participation civique et politique des groupes de migrants en les sensibilisant à leurs droits politiques.

Dossier spécial 20ème Session

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.
Président du Congrès: Keith Whitmore (Royaume-Uni, GILD), Président de la Chambre des régions: Herwig van Staa (Autriche, PPE/DC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Jean-Claude Frécon (France, SOC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen – Démocrates chrétiens (PPE/DC), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD)